



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 14 FEVRIER 2020

N°3-2020

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	FINANCES
Présents	12	Acceptation de devis Equipement informatique en mairie
Votants	14	

◇ Convocation du 7 février 2020 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil vingt, le vendredi quatorze février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 7 février, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mmes Monique JAMIN, Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mme Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY

Absents excusés : M Lionel TRIVIERE, Mmes Dominique GUICHARD, Déborah MELISSON

Procurations : Lionel TRIVIERE donne pouvoir à Nicolas BODINEAU
Dominique GUICHARD « Bénédicte LECERF-CARCOUËT

✍ Lydia LEBASTARD a été désignée secrétaire de séance.

Madame Monique JAMIN expose au Conseil Municipal la proposition de PROSELIS de procéder d'une part, au renouvellement d'un ordinateur, des mises à jour du système d'exploitation des postes sous Windows 7, des ajouts de composants sur deux postes, et d'autre part, une proposition de remplacement du serveur, dont la garantie cesse en mars 2020.

Le prestataire informatique propose également de revoir le contrat de maintenance « BackUp » permettant la sauvegarde externalisée des données des logiciels.

Il est proposé un nouveau contrat de maintenance pour ce matériel à 0,0055 € HT la copie, pour une durée de 20 trimestres.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le devis d'équipement informatique pour 3 512,39 € HT,
- valide une extension de garantie du serveur de la mairie pour 2 ans pour un montant de 990 € HT,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour signer le contrat de maintenance « BackUp » pour un montant de 50 € HT par mois pour une durée de 36 mois.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2020.

Pour extrait conforme, le 26 février 2020

Le Maire,

Monique JAMIN

Accusé de réception en préfecture
044-214402240-20200214-3-2020-DE
Date de télétransmission : 28/02/2020
Date de réception préfecture : 28/02/2020